



Conseil d'Administration du 15 décembre 2010

Chaque nouveau Directeur Général apporte sa tonalité à la gouvernance de l'Office, Pascal VINE ne faillit pas à la tradition et s'inscrit, dans la lignée du rapport GAYMARD, et de la demande des COFOR, dans une volonté de transparence.

La vérité crue a cependant ses travers et certaines nouvelles, notamment en ce qui concerne la baisse des effectifs, la masse salariale ou les mesures catégorielles tant attendues, sont au reflet de cette transparence, bien sombres.

Prévision de réalisation budgétaire 2010

Le budget 2010, prévoyait des comptes à l'équilibre. Il sera finalement déficitaire de 18 M€, mais ce constat mérite toutefois une explication :

Si la prévision du chiffre d'affaires BOIS est atteinte et même dépassée de 8 M€, soit une hausse de 41 % par rapport à 2009, celle des activités conventionnelles reste en deçà de la prévision, victime des fortes baisses de ressources des collectivités, qui représentent 50 % des clients de l'activité Conventiennelle (-14 M€).



Les achats et la sous-traitance sont en légère hausse (4 M€) en raison des charges liées au façonnage des bois commercialisés qui sont supérieures au montant prévu.

Masse salariale : la variable d'ajustement

Une fois de plus la masse salariale fait le « tampon » avec un écrêtage brutal de près 460 ETP par rapport au budget initial.

Cette donnée stupéfiante est expliquée par le Directeur Général, qui prétend que la présentation en ETP moyens génère *un effet d'optique sur les emplois préjudiciable au dialogue social* : il faut, selon lui regarder la masse salariale et l'écart de 500 ETP entre le niveau théorique et le niveau d'exécution : 9520 emplois est le même en 2011 qu'en 2010.

Il prône là aussi une nouvelle transparence, et rappelle (ndlr : *à bon entendeur salut*) que la baisse de 1.5 % des effectifs, imposée par la RGPP est pour lui une donnée externe incontournable.

Il s'engage toutefois, dans ce cadre, (et se tournant vers la DRH) à « saturer les plafonds d'emploi » afin de faire « tourner la machine à plein régime ».

Le CAS PENSIONS (le taux de cotisation pour pensions civiles), par contre, ne connaît pas la crise, et grève toujours un peu plus la masse salariale.

Les facéties comptables de l'Etat

L'Etat aurait tenu ses engagements (versement compensateur intégralement payé) mais au détour du rapport de présentation, il apparaît que l'ONF n'a pas perçu les remboursements de taxes foncières sur les propriétés non bâties 2006 !

Rappelons que cette mesure était inscrite dans le dispositif d'aides de l'Etat, début 2010, pour aider l'Office à passer la crise. Ecriture comptable nous dit-on, car en contrepartie, un montant double de 26 M€ serait ouvert à l'ONF, pour l'année 2011, en loi de finances rectificative.

En attendant il aurait mieux valu tenir que courir, et que l'Etat tienne ses promesses, ce que le SNPA a souhaité exprimer par la déclaration en annexe.

RGPP ou le poker menteur :

Pas de PSR pour les Adjoints, pas de NES B administratif en 2010

Petit rappel tout d'abord : La RGPP impose à l'ONF, comme à tous les opérateurs de l'Etat, le non remplacement d'un départ à la retraite sur 2. Cependant, cette disposition a une compensation puisque la moitié des économies réalisées, sont théoriquement redonnées aux personnels sous forme de mesures catégorielles. C'est l'engagement du Président de la République.

C'est ainsi que pour 2010, le SNPA avait pu obtenir que la PSR des Adjoints soit revalorisée de 880 € (*nous demandions 1200 €*) et que le NES (nouvel espace statutaire) puisse être mis en application dès le mois de juillet 2010, pour la catégorie B administrative.

Une enveloppe de 2.4 M€ était inscrite au budget 2010, le DG et la DRH s'étaient engagés.

Cependant, nous sommes un Etablissement sous tutelle, et les textes nécessaires à l'application de ces mesures catégorielles doivent être signés par l'Etat. Or ils sont bloqués depuis l'été dans les circuits ministériels !

Pendant ce temps, le temps a passé, les décrets ne sont toujours pas signés, et l'enveloppe, non utilisée, est passée aux oubliettes.

Ces deux mesures sont réinscrites au programme des mesures catégorielles 2011.

De qui se moque t-on ?

Et je vous laisse apprécier, au passage, la considération dans laquelle sont tenus les Gestionnaires Administratifs, quant à des mesures censées « compenser » les effets quotidiennement néfastes des suppressions de postes dans le Soutien. C'est ça la RGPP à l'ONF.

Le Directeur Général reconnaîtra toutefois à l'issue de notre intervention (cf. supra) qu'il n'est pas normal que les retours sur RGPP ne soient pas utilisés, que le SNPA a raison de le dénoncer, et que cela ira mieux en 2011... cela ne coûte pas cher de le dire !

Le SNPA, au travers de sa déclaration (voir en annexe) demande au DG, s'il veut réinstaurer le dialogue social, et aux tutelles de permettre la parution de ces textes avant la fin de l'année. Son positionnement auprès du Ministre actuel de l'agriculture (ex directeur de Cabinet) est un atout. Le SNPA va juger sur les actes !

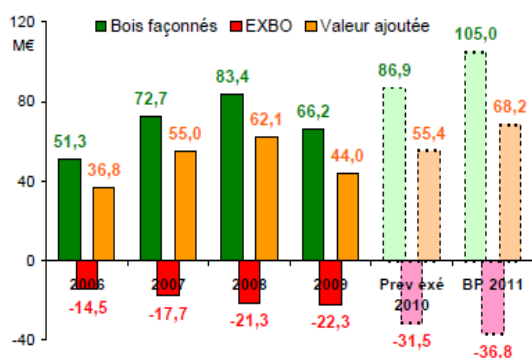
Voir à ce sujet notre déclaration générale au CA du 15 décembre en annexe.

Budget 2011

Le budget 2011 en quelques chiffres

240 M€ de recettes bois, soit 8 % de plus que 2010

L'année 2010 a vu une amélioration progressive du marché du bois. Le budget 2011 intègre une poursuite de la remontée des cours, le développement des contrats d'approvisionnement et une forte progression du bois vendu façonné.



L'activité conventionnelle : 156 M€ en progression de 6 %

Encore en retrait toutefois par rapport aux recettes d'avant la crise, cette somme inclut 6 M€ au titre des recettes tirées de l'exploitation groupée des bois des communes.

La masse salariale, hors pensions civiles, est prévue à 385,3 M€ soit une progression de 2,3 % et le poids des pensions civiles s'accroît encore : 97,5 M€, (+ 4,3 %).



Les Frais généraux sont en baisse de 7,6 %. 35 M€ d'investissements forestiers et 4,6 M€ de travaux touristiques et une subvention exceptionnelle de l'État de 31 M€ permettent de présenter un budget 2011 en strict équilibre.

Voir en annexe la déclaration du SNPA sur le budget 2011.

Les COFOR : partenaires particuliers

A la présentation de ce budget, les COFOR, par la voix de leur Président JC MONNIN, ne partagent pas l'avis du Directeur Général qui parle d'un budget transparent.

Pour les COFOR l'inquiétude et la déception sont de mise. Inquiétude tout d'abord, car NON, le budget de l'Office n'est pas équilibré puisqu'il serait en déficit sans l'aide de l'Etat.

Inquiétude ensuite sur le niveau des effectifs, notamment des personnels de terrain, sur les approvisionnements et les conflits d'usage du bois entre les panneautiers et le bois énergie, ou sur les ventes groupées.

Déception ensuite, car si le cadre est en place (discours d'Urmatt, rapport Gaynard, présentation partagée avec l'ONF) le budget 2011 ne traduit, selon les COFOR, aucun de ces engagements et n'est pas à la hauteur des enjeux de la politique forestière voulue par le Président de la République.

Alors levant tout suspens, les COFOR affirment qu'elles voteront tout de même le budget 2011, car l'Etat, a, selon elles, tenu ses engagements, en jurant toutefois qu'on ne les y reprendrait pas une seconde fois. Elles demandent que les préconisations du rapport Gaynard commencent tout de suite.

Elles rappellent ensuite qu'il ne pourra pas y avoir de négociations entre l'ONF et les COFOR sans confiance et sans transparence, notamment sur le coût de la gestion de la forêt communale et elles précisent enfin, sous la forme d'un avertissement, qu'elles ne signeront pas le prochain Contrat Etat ONF à n'importe quel prix, et qu'elles ne le signeraient pas si tout le rapport Gaynard n'y était pas intégré.

Le niveau des effectifs

L'expression du SNPA sur le budget 2011 (voir notre déclaration jointe), comme celles des autres représentants des Personnels se concentrera sur le niveau des effectifs, la charge de travail et le dialogue social. Le SNPA fait état de ces doutes, estimant que le plafond de la masse salariale, va conduire à une diminution des effectifs pour 2011 (selon nos calculs, plutôt 3% que les 1.6 % affichés.) Tout cela est-il vraiment transparent ? Nos collègues ouvriers forestiers, pour leur part, s'estiment être la catégorie oubliée de l'Etablissement.

Au regard de nos observations et de la logique infernale qui consiste à demander toujours plus d'activité avec toujours moins de personnels, le SNPA votera contre ce budget.

Vote contre :

SNPA FO – CGT –SNUPFEN – SNAF -
Abstention : Ouvriers forestiers – EFA CGC

Acquisition de locaux administratifs à Nantes

Dans le cadre de la création d'un Pôle Bois à Nantes, l'ONF envisage d'acheter (sur plans) sur une surface de bureaux pouvant accueillir 31 à 32 personnes. Les nouveaux locaux ONF occuperont les 2ème et 3ème étages de l'immeuble Atlanbois.

L'ONF a vendu en 2005 l'immeuble de la place Livet à Nantes, Il loue maintenant des locaux pour un loyer annuel de 70 000 € HT. Par ailleurs, la Direction territoriale loue des bureaux à la Rochelle pour un loyer annuel d'environ 34 800 € HT. Des départs en retraite permettent de programmer la suppression de ce site et le transfert de l'ensemble des postes sur Nantes.

Coût prévisionnel

Le montant total de l'investissement est estimé à 2,14 M€ HT, soit moins de 70 k€/poste de travail et 3 080 € / m².



Ce projet n'appelant pas d'observations particulières, la situation des personnels de la Rochelle étant gérée, sans mutation géographique contrainte, le projet de résolution est adopté par le Conseil.

Marché d'acquisition de licences bureautiques

Depuis 2003, l'ONF utilise la suite Ms Office Xp, installée sous Windows Xp. Microsoft a commercialisé plusieurs versions successives de ces produits que l'ONF n'a pas acheté, pour des raisons d'économie. Toutefois ces logiciels vieillissent et ne seront bientôt plus maintenus.

Après examen des avantages et des inconvénients ainsi que des coûts comparés des suites logicielles « libres » et des produits sous licence, le département informatique a conclu que l'achat de nouvelles licences Microsoft constituait la meilleure option pour l'ensemble du parc informatique.

Afin de répondre à la demande de certains utilisateurs, les micro-ordinateurs mis à disposition des personnels de l'office seront également dotés de la suite bureautique *Open Office* permettant ainsi un libre choix des utilisateurs pour leurs besoins bureautiques les plus courants.

Le marché d'acquisition recouvre l'acquisition de :

- 6 000 licences,
- un crédit de 384 heures de support,
- un crédit de 75 jours de formation
- et la téléformation pour 6 000 personnes afin de diminuer les coûts de formation

Enfin la possibilité, pour tout agent de l'ONF, d'acquérir à titre personnel une licence MS Office 2010 pour 13 € HT au lieu des 160 € HT en prix public.

Le montant prévisionnel du marché devrait atteindre 1,5 M€/an sur 3 ans, soit 4,5 M€ sur la durée du marché. Ce montant est intégré en investissement dans le budget primitif pour 2011.

La présentation de ce marché a été l'occasion de pointer à nouveau les difficultés informatiques (pour ne pas dire plus) auxquelles sont confrontés quotidiennement les gestionnaires administratifs.

L'achat de nouvelles licences payantes ne recueille pas les faveurs du SNUPFEN et de la CGT qui préféreraient des licences gratuites. Notre position est plus nuancée. En matière de bureautique, les versions récentes apportent souvent un confort de travail supplémentaire, mais nous avons également fait valoir que l'architecture informatique actuelle : « MES APPLIS » sur serveurs centralisés génère de nombreux ralentissements. On peut craindre que des versions logicielles, plus gourmandes en ressources, n'amplifient encore ce phénomène.

Le Directeur Général s'est dit ouvert à un audit informatique, que nous demandons depuis plusieurs mois. Le projet de résolution est adopté par le Conseil.

Communication sur le rapport GAYMARD

Hervé GAYMARD rappelle qu'il a remis son rapport au Président de la République, à titre personnel, et que ce rapport n'engage que lui, dans ses propositions.

Cependant, les COFOR y adhèrent très largement et souhaitent que l'ensemble des conclusions soient reprises dans le prochain contrat Etat-ONF.

Hervé GAYMARD, même s'il ne semble pas connaître encore tout ce qui sera ou non repris de ce rapport apporte quelques précisions :

Il évoque tout d'abord l'endettement de la France, dont le montant, situation inédite, est le plus important jamais atteint par notre pays en temps de paix. De ce fait, les marges de manœuvre sont faibles et *il ne faut se raconter d'histoires*, il n'est pas envisageable d'imaginer un quelconque prélèvement fiscal au profit de la Forêt, répondant en cela aux COFOR nostalgiques du FFN.

Il affirme qu'il va écrire au Ministre du Budget, afin de plaider la cause de l'ONF face à la RGPP, qui ne doit pas être traité comme les autres opérateurs de l'Etat, au regard de son fonctionnement d'EPIC (vente de bois et de prestations) et des efforts consentis sur les effectifs au cours des dernières années. Le président GAYMARD considère même qu'il s'agit d'un exemple unique d'adaptation du niveau des effectifs.

Pour Hervé GAYMARD, les solutions de pérennisation du financement de l'ONF passent par un lissage budgétaire pluriannuel (possibilité de faire des réserves « conservables ») et par l'exonération du CAS PENSIONS et un échelonnement du paiement des cotisations de pensions civiles.

Il précise également que le niveau des effectifs ne doit plus s'exprimer en % d'un existant, mais en termes d'objectifs et d'ambition pour l'ONF.

Concernant les partenaires, il considère qu'il y a, au sujet de la ressource bois, beaucoup de postures, et prêche pour un parler vrai. Il fait part de son intention d'organiser au mois d'avril 2011 un colloque sur les conflits d'usage de la ressource, considérant que nous

avons, avec le bois énergie, un vrai sujet de débat.

Le Directeur Général complète cet exposé, en rappelant la mission actuelle de l'inspection générale des finances sur le financement de la gestion communale (frais de garderie et versement compensateur) et considère lui aussi qu'il faut plus de transparence, sur les bois façonnées et l'activité conventionnelle.

Méthodologie du contrat

Vous pourrez retrouver sur notre site internet www.snpaonf.com, la méthodologie complète de la préparation (*proposition ONF*), ainsi que la lettre de cadrage ministérielle du futur Contrat Etat-ONF, datée du 15 décembre, et remise en séance, en toute transparence, aux administrateurs.

Retenons simplement que les discussions s'engagent dès à présent avec les Ministères de tutelle et que le pilotage est conduit par l'ONF, afin d'aboutir à une signature du contrat au plus tard le 31 juillet 2011.

Le contrat devrait s'articuler autour des 12 propositions du rapport Gaymard.

Un audit socio-organisationnel sera réalisé comme le propose Hervé Gaymard. L'ensemble des partenaires sera associé à la construction du futur contrat, par des consultations au niveau national et au niveau des territoires. Une place particulière est réservée aux COFOR, qui devraient être signataires du Contrat.

Plusieurs sujets internes à l'Etablissement feront l'objet d'un diagnostic, notamment :

- le fonctionnement matriciel (articulation agences territoriales – directions domaines)
- l'évolution des métiers, et notamment celui d'agent patrimonial
- les systèmes d'information.

Un point d'étape sera fait au Conseil du mois de Mars 2011 et le projet final devrait faire l'objet d'un vote au Conseil du mois de Juillet 2011.

En conclusion, un Conseil d'Administration de transition et de fin de contrat. 2011 n'est pas une année blanche, mais elle semble presque sans intérêt, tant chacun a déjà le regard rivé ailleurs.

Pourtant une nouvelle tonalité est donnée, plus politique que conjoncturelle, teintée de transparence et de vérité des chiffres, dans toute leur brutalité parfois. Certaines lignes sont en train de bouger, encore timidement, et recherchent de nouveaux équilibres.

Cependant on s'observe de part et d'autre de la table du Conseil et les appels à la confiance, même si on est tenté d'y croire, cachent peut-être encore de nombreuses méfiances.

*Pour le SNPA, la transparence et la confiance ont un prix : **le versement des 880 € pour les Adjoints administratifs en 2010 et la publication immédiate du décret NES pour les SA.***

La suppression de toute mesure catégorielle pour 2010 montre qu'aujourd'hui, malheureusement, on ne peut pas faire confiance.